

**« FORSEE POWER »**

Société par actions simplifiée au capital de 2.998.760 euros

Siège social : PARIS (75008)

54-56 Avenue Hoche

RCS PARIS 494 605 488

(Ci-après la « **Société** »)

---

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU PRESIDENT**  
**ETABLI EN DATE DU 27 AOUT 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, de l'usage qui a été fait le 12 août 2021 des délégations de compétence qui nous ont été consenties par l'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 5 août 2021 en application des dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce.

**IL EST RAPPELE QUE :**

Par décisions en date du 5 août 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale** ») a notamment :

- autorisé le Président à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux visés au 4ème alinéa de l'article L.225-185 du Code de commerce, et de certains salariés de la Société (et des sociétés dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société), des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société (les « **Stock-Options 2021** ») à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société dans la limite d'un montant nominal global maximum de 150.000 euros, par émission de 15.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune ;
- autorisé le Président à attribuer auxdits bénéficiaires un maximum de 15.000 Stock-Options 2021 (divisés en (i) une première tranche de 10.000 Stock-Options 2021 et (ii) une seconde tranche de 5.000 Stock-Options 2021, donnant droit (toute tranche confondue) à la souscription maximum de 15.000 actions de la Société ;
- délégué dans ce cadre, tous pouvoirs au président pour fixer dans les limites légales et réglementaires et conformément aux termes de la présente autorisation et aux Termes et Conditions des Stock-Options 2021, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des Stock-Options 2021 et de leur levée, notamment à l'effet de :
  - o fixer les dates auxquelles les Stock-Options 2021 seront consenties ;
  - o déterminer les dates de chaque attribution ;
  - o fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les Stock-Options 2021 et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires et le nombre de Stock-Options 2021 leur revenant ;
  - o fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ;

- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R.225-137 et suivants du Code de commerce ;
- fixer les conditions de levée des Stock-Options 2021 et notamment la ou les périodes de levée des Stock-Options 2021 conformément aux Termes et Conditions des Stock-Options 2021 ;
- arrêter le plan de Stock-Options 2021 et les conditions des Stock-Options 2021, conformément aux Termes et Conditions des Stock-Options 2021 ;
- augmenter le capital social de la Société par émission d'un nombre maximum de 15.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros chacune, constater les augmentations de capital consécutives à l'exercice des Stock-Options 2021 et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

Usant des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale, votre Président a, selon décisions en date du 12 août 2021,

- (i) arrêté le règlement de plan de Stock-Options 2021, dans les conditions légales et réglementaires et conformément aux résolutions du Comité de Surveillance et de l'Assemblée Générale (le « **Règlement du Plan** ») ;
- (ii) décidé d'attribuer au bénéfice de Christophe Gurtner, 15.000 Stock-Options 2021 de la Société, divisées en deux tranches, à savoir (i) une tranche 1 à hauteur de 10.000 Stock-Options 2021 (la « **Tranche 1 SO 2021** » et (ii) une tranche 2 à hauteur de 5.000 Stock-Options 2021 (la « **Tranche 2 SO 2021** »), soumises à des conditions d'exercice différentes telles que détaillées dans le Règlement du Plan,
- (iii) décidé que le prix de souscription de chaque action ordinaire nouvelle de la Société résultant de l'exercice d'une Stock-Option 2021 sera fixé à 650€, ce prix étant fixé, conformément à la 2ème résolution de l'AGE, (i) au regard de la valorisation sous-jacente des actions à émettre par conversion des obligations convertibles de catégorie 5 telle qu'elle résulte du protocole d'accord conclu entre les actionnaires en date du 5 août 2021 et (ii) des conclusions du rapport de l'expert indépendant (le cabinet NG Finance) sollicité par le Président à l'effet d'apprécier le prix de souscription des actions sur levée des options de souscription, décide que Christophe Gurtner devra conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de ses fonctions, 10 actions issues des options des Stock-Options 2021 exercées.
- (iv) décidé, conformément à la deuxième résolution de l'AGE », (i) au regard de la valorisation sous-jacente des actions à émettre par conversion des obligations convertibles de catégorie 5 telle qu'elle résulte du protocole d'accord conclu entre les actionnaires en date du 5 août 2021 et (ii) des conclusions du rapport de l'expert indépendant (le cabinet NG Finance) sollicité par le Président à l'effet d'apprécier le prix de souscription des actions sur levée des options de souscription, que le prix de souscription des actions à émettre sur exercice du droit de souscription des Stock-Options est fixé à 650 (six cent cinquante euros) par action ;
- (v) attribué 15.000 Stock-Options au Président de la Société.

## **VALORISATION ET PRIX D'EMISSION DES STOCK-OPTIONS**

Il est rappelé que le prix de souscription des actions sur levée des options de souscription qui ont été attribués au Président de la Société, a été estimé à la date d'attribution par le Président de la Société au prix de 650 € au regard (i) de la valorisation sous-jacente des actions à émettre par conversion des obligations convertibles de catégorie 5 telle qu'elle résulte du protocole d'accord conclu entre les actionnaires en date du 5 août 2021 et (ii) des conclusions du rapport de l'expert indépendant (le cabinet NG Finance) sollicité par le Président à l'effet d'apprécier le prix de souscription des actions sur levée des options de souscription,

## **INCIDENCE DES OPERATIONS SUR LA SITUATION DES ASSOCIES ET DES TITULAIRES DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

L'incidence de ces émissions de Stock-Options sur la quote-part de capitaux propres par action, sur la base des projets des comptes d'une situation comptable intermédiaire du 30 juin 2021 faisant ressortir des capitaux propres de (32.387.183) euros, s'analyse comme suit :

- Quote-part avant émission des Stock-Options ..... (108) €
- Quote-part post émission des 15.000 Stock-Options  
mais avant exercice des 15.000 Stock-Options..... (108) €
- Quote-part post exercice  
des 15.000 Stock-Option ..... (71,89) €

L'exécution de ces opérations conduirait à une évolution potentielle de la détention du capital de la Société comme il est indiqué en **Annexe** des présentes.

\*\*\*

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport complémentaire du Président relatif aux conditions définitives de la délégation de compétence consentie au Président par décisions de l'Assemblée Générale du 5 août 2021, sont tenus à votre disposition au siège social et seront directement portés à votre connaissance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

---

Le Président,

**Monsieur Christophe Gurtner**

---

### Annexe : Tableau de répartition du capital de la Société

	Associés	Situation Actuelle													Situation après exercice des 15.000 Stock-Options												
		Actions Ordinaires	ADPC2	ADPC3	ADPC3b	TOTAL	%	Stock Options 2018	Stock Options 2021	BSA BEI A	BSA BEIB	BSA BEIC	BSA G 1 or 2	OCS	Actions Ordinaires	ADPC2	ADPC3	ADPC3b	TOTAL	%	Stock Options 2018	BSA BEI A	BSA BEIB	BSA BEIC	BSA G 1 or 2	OCS	
	Christophe GURTNER	19,722				19,722	6.58%	2,250	15,000									34,722	11.03%	2,250							
	GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT	25,001				25,001	8.34%											25,001	7.94%								
	FCPI Objectif Innovation Patrimoine n°9		682		927	1,609	0.54%											682	0.51%			927	1,609				
	FCPI Idinvest Patrimoine n°6		935		1,272	2,207	0.74%											935	0.70%			1,272	2,207				
	FCPI Idinvest Patrimoine 2016		339		461	800	0.27%											339	0.25%			461	800				
	FPCI Electranova - Idinvest Smart City VF		9,634		4,378	14,012	4.67%							6,594				9,634	4.45%			4,378	14,012			6,594	
	Idinvest Innov FRR France				2,135	2,135	0.71%												0.68%			2,135	2,135			6,593	
	Idinvest Expansion 2016		8,786			8,786	2.93%											8,786	2.79%								
	FIP Régions & Industries		171		19	190	0.06%											171	0.06%			19	190				
	FCPI Idinvest Patrimoine 2015		332		38	370	0.12%											332	0.12%			38	370				
	IDINVEST GROWTH SECONDARY SLP		100,494		16,173	116,667	38.91%							26,374				100,494	37.05%			16,173	116,667			26,374	
	Idinvest funds (Total)		121,373		25,403	146,776	48.95%							39,561				121,373	46.61%			25,403	146,776			39,561	
	Mitsui & Co., Ltd.			65,936		65,936	21.99%						100						20.94%			65,936			100		
Stock Options 2018	Managers							6,300												6,300							
	Fonds SPI- Sociétés de Projets Industriels			42,441		42,441	14.15%						100	39,561					13.48%			42,441			100	39,561	
	BEI									6,857	100	3,500									6,857	100	3,500				
	<b>TOTAL</b>	<b>44,723</b>	<b>121,373</b>	<b>108,377</b>	<b>25,403</b>	<b>299,876</b>	<b>100%</b>	<b>8,550</b>	<b>15,000</b>	<b>6,857</b>	<b>100</b>	<b>3,500</b>	<b>200</b>	<b>79,122</b>	<b>59,723</b>	<b>121,373</b>	<b>108,377</b>	<b>25,403</b>	<b>314,876</b>	<b>100%</b>	<b>8,550</b>	<b>6,857</b>	<b>100</b>	<b>3,500</b>	<b>200</b>	<b>79,122</b>	